



**Pôle d'  
Appui à la  
Scolarité**



**Le P.A.S.**  
Un nouveau service  
pour la réussite de  
tous les élèves  
ayant des besoins  
particuliers.



**Parents,  
enseignants,**

**Contactez votre P.A.S. :  
P.A.S. POINTE DES CHÂTEAUX**

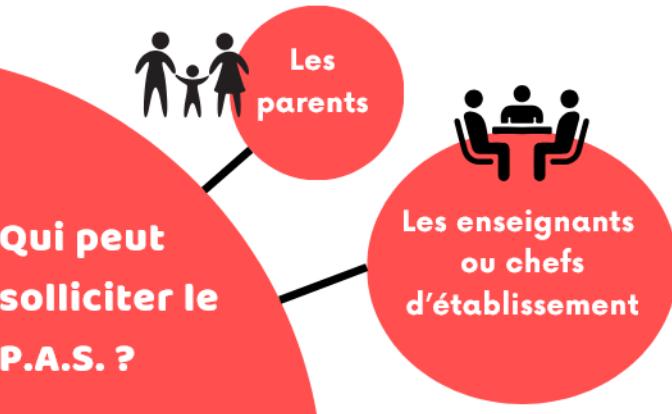
 06 93 93 09 43

 [pas.9741048w@ac-reunion.fr](mailto:pas.9741048w@ac-reunion.fr)

## Le Pôle d'Appui à la Scolarité

**Parents, enseignants,  
ce service vous permet de :**

- Trouver des réponses à vos préoccupations.
- Obtenir un soutien rapide pour les élèves à besoins particuliers.
- Être accompagnés : enseignants et communautés éducatives.
- Bénéficier d'une présence locale, de la maternelle au lycée.
- Profiter d'une équipe dédiée qui coordonne un réseau de professionnels internes et externes à l'éducation nationale.



## Qu'est-ce qu'un P.A.S. ?

Le **Pôle d'Appui à la Scolarité** vise à renforcer et garantir l'accessibilité de l'école pour mieux scolariser tous les élèves.

Ce service propose un soutien ponctuel à la scolarité, dans la classe, pour des élèves qui en ressentent le besoin. Grâce à l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire, le P.A.S. vient apporter une expertise croisée afin d'identifier les besoins spécifiques de l'élève.

Cet appui ponctuel a pour objectif d'apporter des réponses aptes à :

- modifier l'environnement scolaire,
- faciliter l'adaptation et les apprentissages de l'élève.



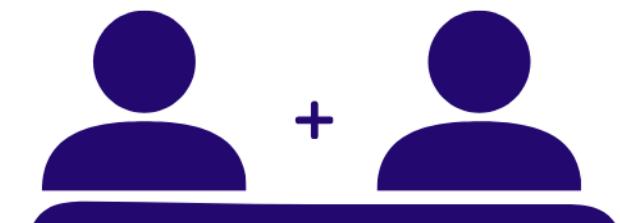
## La composition d'un P.A.S.

**Coordonnateur**

enseignant  
du P.A.S.

**Coordonnateur**

éducateur  
spécialisé du P.A.S.



Une double expertise :  
Éducation nationale + Médico-social

## Comment fonctionne le P.A.S. ?

Il repose sur une approche collaborative et pluridisciplinaire.

## Principales étapes de la mise en œuvre :

- 1 Prise de contact au P.A.S. de proximité : par la famille ou par l'établissement
- 2 Échange et accompagnement de la famille pour l'entrée de l'élève dans le P.A.S.
- 3 Identification des besoins
- 4 Mise en place d'un plan d'action coordonné
- 5 Suivi et évaluation

